

REGLEMENT DU CONCOURS DE BELOTE SANS ANNONCES

1°) En s'engageant, tous les concurrents acceptent le présent règlement.

2°) Chaque personne participe en individuel.

3°) Le concours se joue en 4 parties de 12 coups marquants.

4°) Rencontres

Chaque partie sera faite par tirage au sort pour désigner les partenaires de jeu.

5°) Donne

- A chaque partie pour la 1^{ère} donne, tirage d'une carte : la plus petite donne.
- La distribution se fera avec 3, puis 2 cartes dans le sens des aiguilles d'une montre.
- Si aucun joueur ne prend, le donneur refait autant de fois qu'il le faut.
- En cas de fausse donne :
 - o Avant la « **tourne** » refaire (sans conséquence pour les adversaires).
 - o Après la « **tourne** » 162 points aux adversaires (sauf tolérance de la part des adversaires pour refaire).
- Il est interdit de battre les cartes.

6°) Annonces

- Uniquement la belote qui s'annonce au roi et demeure inviolable.

7°) On doit toujours fournir la couleur demandée à l'entame si l'on en possède. Si la couleur demandée est l'atout, lorsque c'est possible, il faut en plus monter sur la carte la plus haute déjà posée.

7.1 Si l'on ne possède pas de carte dans la couleur demandée, et que notre partenaire n'est pas maître ou n'a pas encore joué : on est tenu de jouer un atout si l'on en possède (on dit que l'on « coupe »), sinon on peut jouer n'importe quelle carte sans exception (on dit que l'on se « défausse »).

7.2. Si un joueur adverse a déjà coupé et tient le pli, si l'on doit couper, il est obligatoire de fournir un atout plus fort que lui (on dit que l'on « surcoupe »). Si c'est impossible, il faut fournir un atout plus faible (on dit que l'on « pisse »).

7.3. Si le joueur partenaire a déjà coupé et tient le pli, si on ne possède pas la couleur demandée, il n'est pas obligatoire de couper. On peut se défausser de n'importe quelle carte sans exception (y compris un atout inférieur au sien).

8°) Litiges : chaque joueur marque ses points.

9°) Si une contestation survient entre les 2 équipes, les organisateurs sont seuls juges.

10°) Tout joueur ayant fraudé est exclu du concours, ainsi que son partenaire.

11°) Classement

*Concours club : les **4 premiers** qualifiés représenteront le club au concours territorial

*Concours territorial : les **4 premiers** qualifiés représenteront le territoire au concours départemental.

*Concours départemental : une participation de 7 € par joueur, à la charge du territoire est demandée afin de contribuer aux frais.

Fait à Laval, le 5 février 2024

Le Président

Yvon DELCOURT